

AR Prefecture

007-250700358-20221114-2022238-DE
Reçu le 22/11/2022



AFFICHÉ le 22 NOV. 2022.....
conformément au Code Général
des Collectivités Territoriales

COMITE SYNDICAL
CONCESSIONS

Délibération n°8

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an 2022, le 14 NOVEMBRE 2022 à 9H 30, s'est réuni au siège du SDE07 à PRIVAS, le Comité syndical du SDE07, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 102

Membres présents : 54

Pouvoirs : 1

Excusés : 1

Membres votants : 55

OBJET : COMPTE RENDU D'ACTIVITE DES CONCESSIONNAIRES ENEDIS ET EDF POUR L'ANNEE 2021

Le Président informe l'assemblée qu'ENEDIS et EDF ont présenté leur compte rendu annuel des concessionnaires 2021 à l'occasion du Bureau Syndical du 5 Septembre 2022.

Le compte rendu d'activité 2021 d'ENEDIS et EDF détaille :

- Une synthèse de l'activité d'ENEDIS sur le territoire concédé (le développement et l'exploitation des réseaux de distribution publique, la proximité avec les clients, l'ancrage territorial et les actions au service de l'environnement, les éléments financiers de la concession).
- Une synthèse de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur le territoire concédé (les évolutions législatives et réglementaires, les clients aux tarifs réglementés de vente, la relation clientèle, la solidarité).
- Les indicateurs de suivi de l'activité des concessionnaires (le réseau et la qualité de desserte, les clients, les produits et les charges d'exploitation liés à l'activité d'ENEDIS, les données patrimoniales, les flux financiers de la concession).

Le Syndicat apporte une attention permanente sur les critères suivants et ne manque pas de rappeler à l'ordre le cas échéant le concessionnaire sur ses obligations en la matière :

➤ Le domaine comptable

- L'impact des recettes d'acheminement est en progression, avec une augmentation de l'électricité acheminée de 0.167 TWh (+9.2%), soit environ un chiffre d'affaire en augmentation de 9.59 M€ (+12.7%) par rapport à 2020.

➤ La continuité d'alimentation :

- Le critère B HIX⁽¹⁾ (hors incidents exceptionnels) de la concession est de 166 minutes, en progression par rapport à 2020 (82.4 minutes en 2020).
- Trois épisodes météorologiques d'ampleur ont affecté la qualité de la distribution électrique sur le territoire de l'Ardèche, cette année 2021 :
 - Une tempête, le 20 juin 2021
 - Des orages, les 16 et 26 septembre 2021
 - Un épisode neigeux, le 29 novembre 2021

AR Prefecture

007-250700358-20221114-2022238-DE

Reçu le 22/11/2022

(1) Critère B : temps moyen de coupure par client, hors incidents exceptionnels.

- Ce niveau de qualité très dégradé cette année (le triple de la moyenne nationale), démontre la fragilité des réseaux de la concession face aux événements climatiques d'ampleur et la nécessité d'entreprendre des travaux de fiabilisation de ces réseaux.
- Les investissements du concessionnaire dédiés à l'amélioration du sur le réseau :
 - Les investissements délibérés pour la performance et la modernisation du réseau hors compteur linky s'élèvent à 10.4 M€ en 2021 soit une augmentation de 33 % par rapport à 2020 (7,8 M€). Cette progression des investissements d'ENEDIS, est en partie due à une enveloppe financière spécifique " reconstruction suite aux dégâts neige de novembre 2019 ". Le SDE07 reste très vigilant sur le niveau des investissements, insiste pour qu'ENEDIS maintienne une enveloppe financière importante et confirme que les travaux « dégâts neige » sont de plus en plus des investissements nécessaires.
- Raccordements nouveaux clients.
 - Consommation : 2 051 nouveaux consommateurs ont été raccordés en 2021 au réseau, soit une progression de 12% par rapport à 2020.
 - Production : 824 raccordements d'installation de producteurs ont été réalisés cette année, pour une puissance de production de 58 870 kVA soit une progression de 99% par rapport à 2020 :
 - 760 Raccordements BT ≤ 36 kVA (+ 105.5% / 2020)
 - 53 Raccordements BT entre 36 et 250 kVA (+32.5 % / 2020)
 - 11 Raccordements HTA ≥ 250 kVA (+120% / 2020)

Aussi, il est proposé de prendre acte de la communication du compte rendu d'activité 2021 d'ENEDIS et EDF.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité

- de prendre acte du CRAC électricité 2021,

Le Président,

Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le 22 NOV. 2022 et de sa publication ou notification le 22 NOV. 2022